

LE CHASSEUR

Basco Béarnais

LE JOURNAL DE LA CHASSE ET DE LA NATURE en Béarn et Pays-Basque NUMÉRO 15 - SEPTEMBRE 2011

Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques - 12 boulevard Hauterive - 64000 Pau - Tél. 05 59 84 31 55 - Fax : 05 59 84 14 36 - www.chasseurs64.com

France/Espagne Les deux fédérations ont signé

La Fédération des Pyrénées-Atlantiques a noué un partenariat avec son homologue espagnol du Guipuzkoa.



Jean Iriart (Vice-Président de la FDC64) et José Maria Uzarraga Unsain (Président des chasseurs du Guipuzkoa) lors de la signature de la convention de coopération entre les deux entités.



Page 04
BÉCASSE
PMA : de nouvelles obligations



Pages 08 et 09
MALADIES
Mieux les connaître et s'en prémunir



Page 10
PALOMBE
Un colloque en septembre

MAISON BRISETEIA

La Carrefour des Palombes

Menu
40€

L'Auberge du Platane

Garbure au confit de canard

Petites truitelles de Licq (J.M. PEILLEN)
ou Jambon de Truie de Montagne (Arrossagaray) ou Salade du platane

Grillées en crapaudine flambées au capucin ou confites aux cèpes,
ou rôties au four, ou en salmis ou royales grillées cèpes et foie gras (+10€)

Fromage de brebis du village et sa confiture

Véritable Russe (Maison Artigarrède) ou Dessert du jour



64 120 St-Just-Ibarre - Tél : 05 59 37 22 43 ou 06 73 48 43 49 - briseteia@gmail.com - www.chambre-pays-basque.fr

Vu d'en haut, vu d'en bas

Les États Généraux de la Chasse tenus à Strasbourg en 1990 ont permis de dégager des grandes actions indispensables à la modernisation de la chasse. Depuis, 20 ans ont passé et une nouvelle édition a été mise en œuvre en février 2011.

Est-ce une brise d'optimisme qui nous a caressé lors des derniers États Généraux ? Acceptons là. En effet, nos principaux dirigeants de fédérations, d'associations, de syndicats, n'ont pas mâché leurs mots pour asseoir notre positionnement, la démocratie participative s'étant chargée lors des réunions préparatoires d'interpeller la démocratie élue. La chasse doit réinventer sa légitimité dans la nature, promouvoir une culture moderne et pas seulement de tradition, marquer son empreinte positive sur l'environnement.

Nos dirigeants de tutelle, ministres en tête et sociologues n'ont pas mâché leurs mots pour affirmer que agriculteurs et chasseurs doivent coopérer, pour affirmer ce rôle reconnu aux chasseurs de protection et gestion de la nature et de l'environnement, reconnaître le rôle de régulation, qui pèse si lourd dans nos finances que l'on considère que les limites du système actuel sont atteintes.

Le président du sénat, M. Gérard Larchet, nous dit aussi l'honneur et le plaisir qu'il a d'être présent à ces états généraux pour définir et réfléchir sur la chasse de demain. « être chasseur et gestionnaire sans complexe, mobile et actif à nouer des alliances, avoir une vision partagée avec notamment le monde rural... il n'y a que la chasse authentique, pas de gauche, pas de droite... la chasse a de l'avenir, nous ne sommes pas ringard... il n'y a pas de gestion sans récoltes » Bravo, envoyez les couleurs...

Un document de référence pour 2012

Et nous, chasseurs d'en bas ? Nous, nous ramons à organiser et faire suivre le quotidien, et à préparer le prochain schéma cynégétique départemental, notre document de référence à partir de 2012. Alors, dans cet exercice, nous devons être forts et innovants pour assurer la cohérence. Cohérence entre domaine de chasse et domaine vital de l'animal chassé, le regroupement des surfaces, c'est le remembrement de la chasse, cohérence



entre dates d'ouverture des migrateurs et celles de leurs congénères sédentarisés, cohérence entre actions de régulations demandées par les chasseurs pour maîtriser les dégâts et celles proposées à la signature de l'autorité, cohérence entre nos magnifiques massifs et les possibilités d'accueil d'espèces complémentaires.

Formation accrue en matière de sécurité, de responsabilité, et de convivialité partagée dans l'utilisation de l'espace naturel sont aussi des domaines où nous devons être forts et innovants comme le sont ceux qui conduisent les relations avec nos voisins espagnols pour harmoniser les actions de connaissance, de chasse, mais aussi de commercialisation de la palombe ou de la bécasse.

Des incompréhensions subsistent encore, et pourtant le quantitatif c'est fini, place à la qualité et à l'excellence. Nous ne devons pas nous tromper d'objectifs, les anti-chasse nous guettent

et profiteront à taux fort de toutes nos erreurs. Nous sommes optimistes quant à l'avenir de la chasse, mais il faut saisir les messages, évoluer et se bouger ; là-haut, dans les hautes sphères, ils ont plus que jamais besoin de nous !

Et pendant ce temps là, les sangliers se baugent, les palombes roucoulent et le maïs pousse...

Raymond Ginèbre
Membre du Conseil d'Administration
de la FDC64

LE CHASSEUR
Basco Béarnais

Directeur de la publication : Bernard Placé
Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques
12 bd - 64000 Pau - Tél. 05 59 84 31 55 - Fax : 05 59 84 14 36
Conception/Régie publicitaire : Valeurs du Sud
Espace Gaston Fébus - 64160 Marbois - Tél. 05 59 140 140 - Fax : 05 59 140 149
Impression : Zéro Multimedia S.A.

CHASSE - RANDONNÉE - COUTELLERIE - ARCHERIE

RÉPARATIONS D'ARMES ATELIER SPÉCIALISÉ

Encore plus de professionnalisme, avec armurier diplômé
des ARTS & MÉTIERS DE ST ETIENNE

BRONZAGE - CHROMAGE - MISE EN CONFORMITÉ - REMISE A NEUF
RESTAURATION - EXPERTISE - AFFUTAGE COUTEAUX

Schöffel

deuter

Barbour

VICTORINOX

MEINDL

Shaes For Actives

BERETTA

Etc.

BERNIZAN

Maison fondée en 1938

3, Quai Jauréguiberry - 64 100 BAYONNE

Tél : 05 59 59 05 76 - Fax : 05 59 59 86 75

Email : bernizan@wanadoo.fr - Site : bernizan.com



Espaces de chasse

Vers une stratégie nationale de création d'aires protégées

Nouveaux parcs nationaux, trame verte et bleue, Natura 2000, aires protégées, plans nationaux de restauration d'espèces menacées... les espaces plus ou moins protégés ne cessent de se multiplier.

La loi du 3 août 2009 issue du Grenelle de l'environnement précise qu'« une stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres identifiant les lacunes du réseau actuel sera établie afin que 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain soit placé dans les 10 ans sous protection forte ».

La liste nationale de la stratégie de création des aires protégées comportant des espèces et des espaces comprend plusieurs classes. **En priorité 1+**, des espèces pour lesquelles il convient de créer des aires protégées répondant à l'objectif 2 % en priorité. A titre d'exemple: l'ours ou bien le grand tétard.

En priorité 1-, des espèces pour lesquels la nécessité de créer des aires protégées doit être appréciée régionalement. A titre d'exemple: la sarcelle d'été ou la Bécassine des marais.

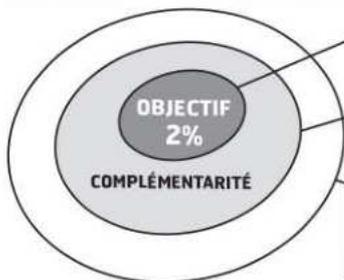
En priorité 2+, des espèces pour lesquelles il existe des aires protégées mais pour lesquelles l'effort serait à poursuivre de nature réglementaire ou contractuelle, là aussi une expertise complémentaire ramenée à l'échelle régionale. A titre d'exemple: le gypaète barbu, le vison d'Europe, le lagopède des Pyrénées, la perdrix grise de montagne ou bien la sarcelle d'hiver.

Cette volonté de protection des espèces ou des espaces nous inspire une réflexion: dans les aires et espaces protégées, on assiste à une volonté d'interdire toute chasse et toute destruction des nuisibles, seule la régulation du Grand gibier serait autorisée. Néanmoins des études scientifiques nous interpellent de plus en plus, concluant que la dynamique de l'espèce est indépendante du statut du territoire ou de l'espace.

Michèle Augé

Trois niveaux différents

AIRES PROTÉGÉES CONSIDÉRÉES:



Cœurs de Parc national, arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles nationales, régionales et de Corse, réserves biologiques

Aires optimales d'adhésion de Parc National: réserves nationales de chasse et de faune sauvage, sites des conservatoires d'espaces naturels, sites du Conservatoire du littoral, sites Natura 2000, sites classés parcs naturels régionaux, forêts de protection à but écologique et Espaces Naturels Sensibles.

Désignations au titre du Code de l'Urbanisme: Réserves de chasse et de faune sauvage, zones humides d'intérêt environnement particulier, opérations foncières des fondations et des entreprises. Et d'autres outils non spécifiquement visés dans les 2 cercles précédents.

Espèce protégée

Le bouquetin des Pyrénées

(*Capra pyrenaica*)



Le bouquetin des Pyrénées (ou bouquetin ibérique) est un ongulé sauvage strictement protégé.

D'une hauteur au garrot de 90 cm pour les mâles et 70 cm pour les femelles, leur poids varie de 60 à 90 kg pour les mâles, 30 à

60 kg pour les femelles. Les cornes modestes chez la femelle (15 à 20 cm) atteignent 65 à 90 cm chez le mâle. Leur croissance est continue tout au long de la vie de l'animal et les distingue de celles du bouquetin des Alpes par une forme torsadée en lyre caractéristique. Une ligne sombre typique des individus ibériques orne également l'arête dorsale, les membres et la face de l'animal.

L'espèce a disparu des Pyrénées françaises vers 1920, et du versant espagnol en 2000 (Ordessa). D'autres populations subsistent néanmoins en différentes régions montagneuses d'Espagne et connaissent une croissance remarquable depuis 20 ans, avec un retour remarqué dans les pré-Pyrénées aragonaises (Sierra de Guara), les Monts cantabriques, la Galice et le nord du Portugal (Parc National de Peneda Gerês). La population globale de la péninsule est estimée à 60 000 individus.

Un projet de réintroduction des deux côtés des Pyrénées est à l'étude actuellement, sous Maîtrise d'ouvrage partagée par le Parc National des Pyrénées. Le retour de cette espèce emblématique s'inscrirait de fait dans la stratégie pyrénéenne en faveur de la biodiversité.

Christian Peboscq

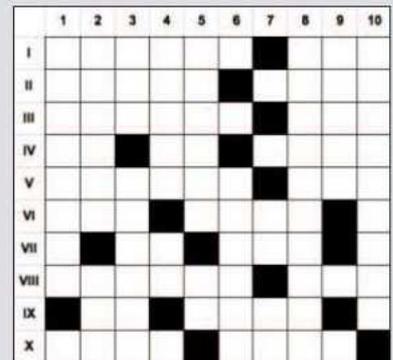
Mots croisés par M. Cieutat

Horizontalement

I - Grand ou Lyre - Organisation Basque
II - Métal - Vertèbre du cou
III - Arbustes épineux - Allure
IV - Pronom - Note - Passionné
V - Singes d'Amérique du Sud - Moyen de transport
VI - Début de réponse - Souvent il est jeté
VII - Conifère - Règles
VIII - Prénom féminin - Entre parenthèses
IX - Parcours des yeux - Praticien
X - Instrument de musique - Poids

Verticalement

1 - Chasseur d'opérette
2 - Oreille du sanglier - Vague dans le stade
3 - Soutien de la quille du bateau
4 - Langues dagues
5 - Après le départ du coup - Dinde radio
6 - Dans le poisson - Indemnités
7 - Astre
8 - Début de route - Négation
9 - Après les déjeûns
10 - Coiffe papale
10 - Obligatoire avec son permis



UNE GAMME COMPLÈTE D'ALIMENTS POUR CHIENS DE CHASSE

WILLOWY

aussi aliments de ferme, gibier, cheval

20 Kgs Menu spécial (24/10) 15 euros*

20 Kgs Haute énergie (30/16) 18 euros*

10+1 GRATUIT

30+6 GRATUITS

Toute la gamme sur www.comet-depots.com

* Tarifs sous réserve de modifications.

GIBIER LANDAIS
& FAISANDERIE D'ARCANGUES
ALAIN BRESQUE
40210 Solférino



N'ACHETEZ PAS LE GIBIER SANS L'AVOIR VU
VISITEZ NOS ELEVAGES EN MILIEU NATUREL

Tél. : 05 58 07 21 88 - 06 80 30 26 06



Carnet de prélèvement bécasse nationale

Du nouveau pour la bécasse !

Le PMA bécasse a évolué sur le plan légal. Avis aux amateurs ! Il est désormais indispensable de renvoyer son carnet bécasse sous peine de n'en recevoir aucun la saison suivante.

Lors de son dernier congrès, la fédération nationale des chasseurs a très majoritairement voté en faveur de la mise en place d'un PMA bécasse de 30 oiseaux par chasseur valide sur l'ensemble du territoire français.

Théoriquement un chasseur pouvait prélever 30 oiseaux dans les Pyrénées-Atlantiques, 30 oiseaux dans un autre département puis dans un autre et ainsi de suite...

Dorénavant le chasseur sera en possession d'un seul carnet bécasse pour la saison 2011/2012 national qui lui permettra de prélever au maximum 30 oiseaux sur le territoire national.

Sur les Pyrénées-Atlantiques, nous vous rappelons que le prélèvement est aussi limité à six oiseaux par semaine calendaire par chasseur et 2 oiseaux par jour par chasseur ou par groupe de chasseurs (à partir de 2).

L'évolution réglementaire porte aussi sur les obligations à la fin de la saison de chasse 2011/2012. Que vous ayez prélevé ou pas une bécasse pendant la saison, vous devrez impérativement retourner votre carnet, car pour la saison suivante 2012/2013, ne recevront un carnet bécasse que ceux qui nous l'auront retourné l'année précédente à la fédération des chasseurs avant le 31 mars 2012.

Michèle Augé

Nouveautés

LES OBLIGATIONS À REMPLIR :

1 - Dès réception du carnet, inscrire sur le carnet de prélèvement bécasse et aux emplacements prévus à cet effet, le numéro de votre permis de chasser ET coller le timbre « carnet prélèvement bécasse » transmis avec votre titre de validation 2011-2012.

2 - Sous peine de sanction, vous devez, à l'endroit même de sa capture et avant tout transport de la bécasse :

- Mettre une languette (dispositif de marquage) à une patte de la bécasse. Pour chaque languette utilisée

- Percer aux endroits correspondants le carnet de prélèvement, au jour et mois du prélèvement.

3 - Retourner obligatoirement à la Fédération départementale des chasseurs votre carnet, avant le 31 mars 2012.



Législation

Modifications réglementaires ci et là

Du sanglier aux nuisibles en passant par diverses espèces, retrouvez ci-dessous les principales évolutions réglementaires que vous devrez respecter.

Le sanglier : entre mi-juillet et mi-août

Pour faire suite au plan national sanglier mis en œuvre par Jean-Louis Borloo, la chasse en battue du sanglier a été autorisée avant le 15 août pour donner aux territoires connaissant des dégâts tous les moyens pour réguler le sanglier. Sur notre département ce sont les unités de gestion 4,5 et 10 les plus sensibles aux dégâts sur les cultures de maïs qui ont été autorisées par arrêté préfectoral à chasser le sanglier en battue à compter du 14 juillet 2011.

Le renard, sans carnet de battue

Jusqu'à cette saison pour les chasses collectives du renard comme du Grand gibier vous deviez disposer d'un carnet de bat-

tue délivré par la fédération des chasseurs. Prenant en considération la demande des équipes de chasseurs spécialisés sur la voie de renard ou des équipes de chasseurs de petit gibier (lièvres ou lapins) qui ne disposaient pas de carnet de battue grand gibier, le renard peut dorénavant être chassé en battue sans carnet de battue, à compter de l'ouverture générale.

Les dates du lièvre connues

Les dates d'ouverture et de fermeture générale pour le lièvre seront le 2 octobre 2011 et le 1er janvier 2012. Pour les territoires qui ont choisi de chasser le lièvre en plan de chasse, à partir de cette saison, l'ouverture de la chasse est retardée au 16 octobre 2011, de même pour la fermeture qui sera elle aussi retardée au 15 janvier 2012.

Du côté des galliformes de montagne : perdrix grise, grand tétras et lagopède

Les dates d'ouverture et de fermeture ont été cette année harmonisées sur l'ensemble du Massif pyrénéen, la chasse va ouvrir le 2 octobre pour se terminer le 23 octobre 2011.

Réforme en cours pour les nuisibles

Une réforme en cours de préparation, elle sera vraisemblablement en place la saison 2012/2013.

Le nouveau dispositif devrait comprendre trois catégories d'espèces :

1 - Les espèces envahissantes classées nuisibles sur l'ensemble du territoire français (ragondins, rats musqués)

2 - Des espèces classées nuisibles au plan national pour trois ans sur proposition de chaque préfet (renard, fouine, martre, Corneille noire, pie bavarde étourneau sansonnet...)

3 - Des espèces pouvant être faites classées annuellement par chaque préfet nuisibles (lapins, sanglier, pigeon ramier).

Michèle Augé



Partenariat

La chasse n'a pas de frontière !

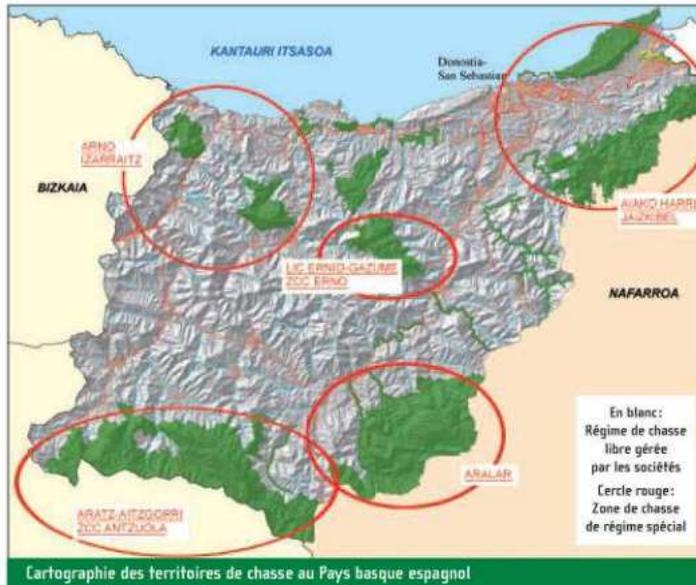
Depuis deux ans, la fédération départementale des chasseurs du 64 s'est rapprochée de ses voisins espagnols. Rencontre entre deux entités, pas si éloignées que ça !

Le Guipuzkoa est la plus petite province d'Espagne en terme de superficie (1980 km²) avec une topographie essentiellement montagneuse. En 2010, 18 588 chasseurs prenaient le permis à la Fédération de chasse soit presque autant que dans notre département : la chasse reste une tradition fortement ancrée dans cette province.

Quels modes de chasse et quelle organisation ?

La raréfaction du petit gibier sédentaire a peu à peu orienté la majorité des chasseurs sur la chasse des migrateurs. La palombe est chassée au vol à partir de petits postes qui sont tirés au sort chaque jour par les sociétés de chasse locales, sous l'autorité de la Fédération. Ces 4 000 postes sont attribués quotidiennement à l'ensemble des chasseurs intéressés, à des prix raisonnables.

Concernant la bécasse, il existe comme chez nous un quota de prélèvement, assorti d'un carnet obligatoire : trois oiseaux par jour et par chasseur pour un maximum de 2x15 oiseaux. Tout chasseur ayant prélevé 15 bécasses avant la fermeture doit obligatoirement ramener son carnet à la Fédération, s'il souhaite en obtenir un second de 15 oiseaux supplémentaires.



Enfin, le retour du carnet est obligatoire en fin de saison sous peine d'amende et de non délivrance la saison suivante.

La chasse est libre sur les territoires faisant

partie de leurs terres aux chasseurs, et réglementée dans des zones dites « à régime spécial ». Depuis l'an dernier, la Fédération de Chasse du GUIPUZKOA a mis en place son propre protocole de vague de froid, très proche du notre.

Pour la chasse au grand gibier, c'est le sanglier qui attire toute l'attention des chasseurs même si depuis peu le chevreuil, bien qu'en faible quantité, semble tirer son épingle du jeu.

La province est divisée en 12 zones de chasse qui sont sous contrôle de la Fédération de chasse. C'est elle qui en gère les adjudications et la réglementation. Si l'on n'adhère pas à la Fédération, on ne peut pas chasser le grand gibier.

Voilà maintenant deux ans que nous travaillons avec nos voisins basques du Guipuzkoa (San Sébastien) pour avoir une gestion cohérente lors de vagues de froid et d'arrivées massives de bécasses. Notre rapprochement ces deux dernières années avec la Fédération du Guipuzkoa est nécessaire au suivi et à la gestion d'une espèce comme la bécasse, et une convention de partenariat vient d'être signée entre nos deux fédérations. La chasse n'a pas de frontières, surtout celle des oiseaux migrateurs. L'avenir de ces espèces et de leur chasse passera forcément par une collaboration transfrontalière, n'en déplaise à nos détracteurs !

David Acheritogaray (FDC64)
Ramon Garcia (Fédération de Guipuzkoa)

Isard

Retour à la normale

La population d'isards dans le département se porte relativement bien, malgré le passage de la kérato-conjonctivite en 2008. Depuis 1993, elle est en constante augmentation.

Les comptages du mois de juin ont permis de recenser 4 313 isards sur les 7 unités de massif. La population se développe bien ; elle est présente de façon homogène d'est en ouest du département. Depuis deux ans on constate que les effectifs présents en Haute Soule augmentent.

Comme nous le répétons régulièrement, si le plus difficile semble fait, il s'agit désormais de gérer une « relative abondance ». Le nombre d'animaux observés ferait presque oublier le temps de la disette et des 321 isards comptés en 1993, pour 37 attributions au plan de chasse ! Pour rappel, 406 animaux ont été attribués en 2010 sur le département et 319 prélevés (230 mâles et 89 femelles). Le plan de chasse a donc été réalisé à 77 %.

Il y a aujourd'hui une légitime demande des chasseurs de pouvoir récolter une partie des fruits de l'effort collectif. Mais rappelons nous toujours d'où nous sommes partis voilà près de 20 ans, afin d'avoir constamment à l'esprit la prudence nécessaire pour ne pas retomber dans les travers des années 80 à 90.

Pour autant, cet enthousiasme ne doit pas cacher certaines vérités, notamment sur des secteurs moins fournis en isards, et qui devraient de par la qualité de leur biotope accueillir davantage d'animaux. Ceci doit nous amener à réfléchir à de nouveaux modes de gestion de la population

d'isards par unités de massif, et peut être même à l'intérieur de ces mêmes unités.

En ce sens, le renouvellement du schéma départemental de gestion cynégétique en 2012 constituera assurément une opportunité à saisir.

Fernand Esterez et Dominique Bibal



Événement

Objectif
communication
pour les chasseurs

Invitée par la Chambre d'Agriculture, la Fédération départementale était présente à la Ferme en Ville à Marlaàs, les 25 et 26 juin dernier. L'occasion de faire découvrir la Chasse au travers d'un parcours Nature initiatique où la Faune et la Flore de nos plaines et de nos montagnes Pyrénéennes étaient représentées. Le Grand Public et surtout les enfants ont pu mettre en éveil tous leurs sens et ont pu se rendre compte que le chasseur ne se contente pas d'être usager de la Nature, il est également acteur et gardien par son action quotidienne en faveur de la biodiversité et de l'aménagement du territoire dont il assure également le financement. Le jeune public a pu constater que la chasse est un monde de valeurs et d'équilibre. Elle favorise la transmission des connaissances, la préservation de notre patrimoine culturel et les traditions de nos terroirs. Ils ont compris naturellement que la chasse avec son chien c'est la recherche et la poursuite du gibier en vue de sa capture, que la mort fait partie du cycle naturel de la vie et qu'il appartient à l'homme responsable de réguler et de conserver les espèces en place. Dans une palombière grandeur nature, les enfants ont pu faire appel comme à la Saint Michel jour de grand passage de palombes au mois d'octobre et gambader dans un décor plus vrai que nature, nous avons échangé des conversations riches sur le thème qui nous est chère, la Chasse. Enfin en offrant des ballons, crayons, autocollants et quelques plaquettes de communication, la convivialité comme nous l'aimons nous les chasseurs était au rendez-vous.

Céline Bidau

Facebook

Les chasseurs
sur la toile.

Des peintures rupestres en passant par les premiers traités de chasse de Gaston Fébus, les chasseurs n'ont eu de cesse au fil de temps que de témoigner leur attachement à la pratique de la chasse cynégétique, dans la peinture, la littérature ou plus récemment la filmographie. Et les voilà désormais sur le net, avec l'apparition ces dernières années, évolution technologique aidant, de divers sites et forums consacrés à la chasse sur Internet.

Citons entre autres les sites www.yeswehunt.eu et www.jaimelachasse.com dédiés aux échanges entre passionnés des quatre coins de France... et d'ailleurs. La chasse a donc aussi son Facebook. Également sur le net, un dictionnaire thématique spécialement dédié à la chasse, www.wikichasse.com pour tout savoir sur la pratique de notre sport passion. Saint-Hubert n'en revient toujours pas !

Assemblée générale

La gestion cynégétique
au cœur des discussions

Le projet de schéma de gestion cynégétique départementale a été présenté à l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs le 30 avril 2011, à Mazerolles.

La présentation par les administrateurs de l'avancée des travaux sur le prochain schéma de gestion départementale, pour la période 2012-2018, a constitué le premier temps fort de cette assemblée. Un projet qui concerne le grand et le petit gibier, le gibier de montagne et le gibier migrateur. Le calendrier prévoit une présentation du projet de schéma en assemblée générale extraordinaire, fin 2011, pour une mise en application lors de la saison 2012-2013.



Le grand gibier

M. Ginèbre, responsable de la commission grand gibier, a réaffirmé deux idées fortes : le nécessaire maintien de l'équilibre agro-sylvocynégétique et le renouvellement du plan de chasse pour le Grand gibier. Avec 2 principes forts : adapter le plan de chasse aux situations locales (unités de gestion à dégâts et/ou unités de gestion à faible population cynégétique...) et donner de l'autorité aux conseils de gestion qui veilleront à la mise en cohérence des demandes d'attribution des présidents avec le respect de l'équilibre agro-sylvocynégétique.

Le gibier de montagne

Pour l'isard et les galliformes de montagnes, M. Estérez a développé les trois objectifs majeurs que sont : la poursuite du développement des populations, la poursuite du suivi de ces populations y compris le suivi sanitaire et la poursuite de la protection des habitats pour le grand tétras, la perdrix grise et le lagopède.

Le petit gibier de plaine

M. Etcheveste a rappelé le travail engagé depuis deux ans maintenant avec les sociétés de chasse volontaires pour essayer de repeupler des territoires favorables en faisans, lièvres, lapins, perdrix rouge à titre expérimental.

Le schéma départemental s'appuiera sur ces démarches volontaires, les s'accompagnera, afin d'essayer de coloniser de nouveaux territoires dont les habitats peuvent être potentiellement favorables au développement du petit gibier de plaine.

Le gibier migrateur

M. Aso propose de travailler sur quelques orientations prioritaires : nécessité de pérenniser les suivis pour améliorer nos connaissances et poursuivre nos efforts de gestion de ces espèces (suivi palombe, bécasse, alouette, grives, gibier d'eau), nécessité de maintenir des zones de quiétude pour la palombe comme pour la bécasse et nécessité de travailler sur l'attractivité des territoires.

Le second temps fort de l'assemblée générale était centré autour de l'adoption de quatre vœux.

1 - Le carnet de battue est supprimé pour la chasse au renard à compter de l'ouverture générale.

2 - La souscription d'un contrat d'assurance groupe en responsabilité civile et défense recours pour l'ensemble des sociétés de chasse : toutes les sociétés sont, depuis le 1^{er} juillet 2011 assurées en responsabilité civile et défense recours par la fédération départementale des chasseurs.

3 - La fédération des chasseurs prenant en charge l'assurance responsabilité civile et défense recours des sociétés, l'aide directe de 230 € justifiée par la quittance d'assurance est remplacée par une aide forfaitaire au fonctionnement de 130 € sans contrepartie de justificatif.

4 - Devant la progression constante des dégâts occasionnés par les renards, ragondins et corneilles noires, les chasseurs ont souhaité pouvoir les réguler pendant la période autorisée de destruction y compris dans les réserves de chasse et de faune sauvage.

A noter que cette année, nous étions accueillis par la commune de Mazerolles. Un grand merci à son maire, Jean Léon Condéranne, au président de l'association communale de chasse, Monsieur Hérald et à son équipe de chasseurs pour la mise à disposition et la préparation de la salle polyvalente et du foyer rural et l'accueil convivial dès 8h du matin des présidents et des chasseurs. Tout fut parfait.

La commune de Mazerolles a accueilli aussi cette année le nouveau président du conseil général, M. Georges Labazée et le vice-président du conseil régional, M. Bernard Uthurry. Tous deux ont affirmé que ces deux collectivités territoriales accompagneraient les chasseurs ainsi que la fédération des chasseurs dans leurs projets.

Au terme d'une matinée studieuse chasseurs et présidents se sont retrouvés autour d'une bonne table.

Michèle Augé

A Biron, la Saligue fait peau neuve

Lundi 8 août ont démarré les travaux de réhabilitation du marais de « La Saligue aux oiseaux » à Castétis-Biron.

Au préalable le marais avait été progressivement asséché, entre les mois d'octobre et de mars dernier, afin de récupérer les poissons encore présents.

La végétation spontanée qui s'est installée depuis (voir photo) favorisera nombre d'espèces présentes lors de la remise en eau, où un alevinage sera notamment réalisé en partenariat avec l'AAPPMA locale (La Gaule orthézienne).

Rappelons que ces travaux visent à reconquérir une partie du marais en voie de fermeture, à restaurer le déversoir hydraulique en y aménageant une passe à anguilles, et à créer des îlots favorables au repos et à la nidification des oiseaux et des batraciens. Le Conseil Général, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le Syndicat Mixte de la base de loisirs d'Orthez-Biron sont partenaires de l'opération aux côtés de la Fédération.

Le résultat de ces travaux, réalisés par l'ETP Laborde d'Orlon, sera présenté dans le prochain numéro du journal basco-béarnais



Arnaud Fontaine.

Brevet de chasse

Trois brevets de haute tenue à Josbaig

Le concours organisé pour les amateurs de chiens courants a permis aux locaux de se mesurer aux meilleurs nationaux.

Trois épreuves organisées par le Club du Fauve de Bretagne se sont déroulées les 4, 5, 6 février et les 26 et 27 mars dans la Vallée du Joos. Elles ont permis aux amateurs de chiens courants de découvrir le travail de spécialistes découplés dans la voie du lièvre, du renard et du chevreuil. Des fauves de Bretagne bien sûr, mais aussi des brunos du Jura, des arégeois, des bleus de Gascogne ou des porcelaines, venus de différents départe-

ments ont pu démontrer l'étendue de leur talent.

Les concurrents ont été soumis à rude épreuve avec une météo changeante, mais c'est le lot de tout concours de ce type: l'alternance de gelées matinales et de température frisant les 20° en journée a quelque peu malmené les voies de nuit, rendant le travail des chiens particulièrement difficile lors des épreuves sur lièvre et renard de début février.

De belles prestations ont malgré tout pu être notées par les 4 juges présents, parmi lesquelles celles de locaux de l'épreuve venus se mesurer aux meilleurs sur renard (Crabos, Lacanette, Leugé). Quelques belles prestations sur lièvre (plusieurs chiens à 145 points) et jusqu'à 160 points avec CACT sur renard sont venus récompenser le travail des meutes.

Lors des épreuves de mars sur chevreuil, le temps printanier et les fortes températures du samedi ont laissé place à la pluie et la fraîcheur du dimanche. Malgré tout, la bonne densité d'animaux a permis aux 8 meutes engagées de s'exprimer, avec là encore d'excellentes prestations, dont celle remarquée d'un superbe lot de porcelaines. L'occasion surtout de redécouvrir que le chevreuil est un superbe animal de chasse qui occasionne des menées remarquables, pour peu qu'on le chasse sur des espaces suffisamment vastes; Bien loin en tous cas de l'image du « gibier fourrage » dont on le gratifie parfois un peu trop facilement.

Christian Peboscq



Galliformes de montagne

Des plaquettes anti-collisions installées

En Vallée d'Ossau, les chasseurs ont pris l'initiative de signaler les clôtures d'estives les plus accidentogènes. Objectif affiché: réduire la mortalité du Grand Tétrás et des perdrix.

On savait les chasseurs de montagne mobilisés pour la sauvegarde du grand tétras, notamment au travers d'actions spectaculaires de (ré)ouverture des milieux dans les zones de déprise pastorale, à grand renfort de tracteur, broyeur et autre motofaucheuse parfois hélicoptée.

Mais un tout autre chantier les mobilise également depuis plusieurs années: de nombreuses clôtures à vocation pastorale sont installées en montagne, plus particulièrement sur les lignes de crêtes pour prévenir les chutes des bovins en zones escarpées, ainsi qu'en lisière forestière.

Si elles facilitent le gardiennage du gros bétail, ces clôtures constituent hélas un obstacle dangereux voire mortel pour les oiseaux, et plus particulièrement pour les perdrix grises, les grands tétras ou les grands rapaces qui les heurtent en vol, surtout par temps de brume et brouillard. Depuis deux ans une enquête réalisée sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées par L'Observatoire des Galliformes de Montagne a permis de recenser 12 cas de mortalité de Grand tétras et 6 de perdrix sous les clôtures pastorales, sachant que les oiseaux blessés peuvent mourir plus loin et que les cadavres ne restent pas long-

temps sur place (emportés par des charognards). Le nombre d'oiseaux morts ou blessés est donc vraisemblablement nettement supérieur.

Conscients de cette menace, la Fédération des chasseurs, le G.I.C. Montagne et les chasseurs des communes concernées ont décidé de visualiser les tronçons de clôtures les plus accidentogènes, tel que cela a déjà été fait en partenariat avec les stations de sport d'hiver pour les câbles de remontées mécaniques.

C'est ainsi que le 27 avril 2011, onze chasseurs et techniciens de la Fédération se sont retrouvés sur les hauteurs de Gère-Bélesten (Vallée d'Ossau) pour équiper 1,5 km de clôtures sur les estives communales.

La visualisation consiste à fixer en quinconce de petites plaquettes de plastique (5x5 cm), tous les 1,5 m à 2 m sur les fils

constituant la clôture, en alternant les plaquettes de couleur rouge et blanche.

Ces plaquettes donnent un bon résultat sur les fils lisses, en revanche sur les fils de fer barbelés elles tiennent moins bien, on utilisera alors de préférence des plaquettes en aluminium.

Aujourd'hui plus que jamais la préservation des galliformes et du grand tétras en particulier mobilise les chasseurs qui attachent énormément d'importance à voir sauvegarder cet emblème du patrimoine faunistique et cynégétique pyrénéen. Loin des polémiques stériles autour du statut de l'espèce, ils agissent concrètement et bénévolement en faveur de l'oiseau, laissant à d'autres le privilège d'agiter les bras sans jamais rien faire qui puisse aider l'espèce.

Fernand Esterez – Dominique Bibal



Grand gibier

La vénerie en mode féminin

Anne Spada est la première femme diplômée du brevet grand gibier option Vénerie dans le département.



Originaire de Chartres dans l'Eure-et-Loir, Anne vit à Orègue, entre Bidache et Saint-Palais. Agée de 28 ans, elle travaille au contact des enfants, en milieu scolaire. Mais son autre passion, c'est la chasse, héritée d'une longue tradition dans la propriété familiale de Sologne.

Titulaire du permis depuis 1999, Anne s'intéresse à tous types de chasse, même si sa préférence va à la chasse du canard à la passée ou du chevreuil, à l'approche comme en battue. Avenante par nature, Anne s'investit aussi dans l'Association des Jeunes Chasseurs du 64 dont elle est trésorière.

Récemment notre brillante chasseresse vient d'obtenir son Brevet Grand Gibier, option Vénerie, après avoir participé au cycle de formation dispensé depuis 10 ans par l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier 64. Félicitations à elle!

L'objectif de la formation au brevet, ouvert aux chasseurs comme aux non chasseurs, est d'enrichir ses connaissances sur la faune et la flore, sur la gestion des populations de grands animaux (description, prélèvements et état sanitaire), mais aussi de consolider les bases en terme de sécurité, de réglementation, d'armement, de balistique et de connaissance des différents modes de chasse. Une véritable référence cynégétique que tout passionné de grand gibier peut acquérir en participant au cycle de formation.

Fernand Esterez

PRATIQUE

Travaux en salle à Biron: 6 soirées (20h-23h) + 1 samedi; une journée terrain (1 samedi); une demi-journée au stand de tir de Mont.

Renseignements:

- Gaston Garcia Président, 09 730 89 81 ou adcg64@laposte.net
- Daniel Thierry Trésorier, 06 13 43 59 59 ou d.thierry@numericable.fr
- Raymond Ginèbre, responsable Grand Gibier FDC64; 06 08 62 04 52 ou denise.ginèbre@wanadoo.fr

Zoonoses

Mieux les connaître pour s'en prémunir

De nombreuses maladies communes à l'animal et à l'homme peuvent se transmettre de l'un à l'autre. Informations et prévention sont de mises pour éviter le pire.

1/ L'échinococcose alvéolaire

• Une quinzaine de personnes par an développent cette maladie rare et grave à la fois. Le parasite est de la famille des ténias – la contamination passe par la consommation de végétaux souillés, le contact avec le pelage ou l'arrière-train d'un renard. Ce dernier, ainsi que chiens et chats, sont des porteurs du parasite. Enkysté dans le foie, il provoque fièvre, douleur abdominale, jaunisse et troubles digestifs. Le conseil : ne manipulez pas de renard sans gant !

2/ La pasteurellose

• Maladie bactérienne peu grave transmise par une morsure ou une griffure d'un animal porteur. Toutes les espèces animales sont porteuses de ces bactéries. Le nettoyage des plaies doit se faire sans alcool. Symptôme chez l'homme : plaie chaude, rouge et très douloureuse, suppuration et gonflement de la plaie. Attention donc à la manipulation lors du piégeage et de reprises d'animaux.



3/ La tuberculose

• Maladie bactérienne qui se transmettait par la consommation de lait cru de vache contaminée. Les voies de contamination sont aujourd'hui le contact avec les viscères de gibier contaminé : cerf, sanglier et blaireau. Les symptômes chez l'homme sont l'ulcération et le grossissement des ganglions autour de la lésion et peuvent évoluer vers une forme viscérale voire pulmonaire. Contacter les autorités sanitaires en cas d'abcès importants dans les poumons, près des ganglions, dans la cavité abdominale et thoracique d'un animal chassé. L'éviscération du grand gibier avec des gants doit être systématique et ne pas consommer de gibier porteur de lésions.

4/ La leptospirose

• 500 cas par an. Maladie bactérienne propagée principalement par les urines du rat musqué et du ragondin. La voie de contamination passe par des activités aquatiques de travail ou de loisir ou de manipulation d'animaux infectés. Fièvre, frissons, douleurs musculaires sont les premiers symptômes. Jaunisse, insuffisance rénale, saignements diffus sont les signes suivants. Le travail dans les zones humides impose le port d'équipements de protection.

5/ La fièvre hémorragique à syndrome rénal

• Entre 150 et 300 cas par an – l'homme se contamine en inhalant des poussières contaminées par les excréments et les urines de rongeurs infectés dans des tas de bois ou des bâtiments à l'abandon. Le campagnol roussâtre est le principal vecteur. Cette maladie virale provoque des douleurs musculaires, atteintes oculaires et insuffisance rénale. La contamination étant surtout estivale, le port de gants et de masque s'imposent lors de travaux dans les lieux à risque : cabanes de chasse, granges, lieux de stockage de bois.



6/ La trichinellose

• Maladie parasitaire qui se transmet par une consommation de viande parasitée et insuffisamment cuite. Le parasite est présent dans la masse musculaire des sangliers, porcs, chevaux et carnivores. Les symptômes chez l'homme sont d'abord des troubles digestifs avec fièvre et maux de tête puis viennent les troubles musculaires et parfois la paralysie. La congélation ne détruit pas le parasite, la viande de sanglier partagée entre chasseurs doit être cuite à cœur.

9/ La streptocoque suis

• Maladie bactérienne se contaminant par souillure d'une plaie au contact d'un animal infecté. Le porc domestique est le principal vecteur de cette bactérie mais le sanglier peut en être porteur. Les symptômes chez l'homme sont la méningite, la pneumonie avec des séquelles comme la surdité voire des troubles neurologiques. Il est donc recommandé de prendre des précautions lors de l'éviscération du sanglier.

7/ La toxoplasmose

• Maladie parasitaire qui se transmet en ingérant des aliments souillés ou des viandes contaminées. Le risque lié aux animaux sauvages (ruminants, suidés, félins) reste minoritaire pour cette zoonose et c'est le chat qui reste le principal vecteur par ses excréments. Cette maladie présente sur tout le territoire et toute l'année, peut entraîner chez la femme enceinte des avortements ou lésions fœtales. Il faut bien laver les légumes de jardin, baies et champignons et surtout se laver les mains après avoir nettoyé des litières.

10/ La Borréliose de Lyme

• 17 cas par an, à cause d'une bactérie du genre borrelia. La maladie se transmet par une piqûre de tique. Les symptômes se manifestent par une plaque rouge sous la peau, des problèmes articulaires parfois graves. Cette maladie sévit du printemps à l'automne. Piégeurs, traqueurs, chasseurs, protégez vous contre les tiques en leslevant le plus rapidement possible.



11/ La tularémie

• 70 cas par an en France. Cette maladie se transmet surtout lors de la manipulation d'un animal porteur comme le lièvre dans 95 % des cas, voire des rongeurs. Fièvre importante avec frissons, vomissements, fatigue intense sont les premiers symptômes. Par la suite, apparaissent des problèmes respiratoires et neurologiques. Manipuler le lièvre avec des gants lorsque l'animal paraît suspect et ne pas le consommer.

12/ La rage

• Maladie virale se propageant par la morsure d'un animal contaminé, le vecteur principal était le renard mais la vaccination anti-rabique a stoppé le phénomène. Seules les chauves-souris ont été porteuses de rage ces dernières années. Les premiers symptômes sont les douleurs musculaires, les fourmillements autour de la morsure, viennent ensuite des signes neurologiques très variables. A ce niveau, la maladie est irréversiblement mortelle. Se méfier des animaux sauvages ou domestiques anormalement agressifs ou se laissant approcher.

8/ L'hépatite E

• Maladie virale se propageant par la consommation de foie de porc insuffisamment cuit. Aucun cas humain n'a été mis en évidence avec un animal sauvage. Toutefois, compte tenu du caractère émergent de cette maladie, l'éviscération du sanglier est préconisée avec des gants et son foie suffisamment cuit avant d'être consommé.

Prévention

Entre Aujesky et tuberculose, le 64 reste vigilant

Une campagne de contrôle aura lieu lors de la saison de chasse 2011/2012, pour surveiller une éventuelle présence de maladie d'Aujesky. Quant à la tuberculose bovine, elle sera aussi placée sous surveillance dans les Pyrénées-Atlantiques.

Peste porcine, brucellose, tuberculose, trichinellose et maladie d'Aujesky... autant de maladies qui justifient la surveillance sanitaire menée dans les Pyrénées-Atlantiques. Ces maladies infectieuses ou parasitaires présentent une importance majeure, tant sur le plan économique que sur celui de la santé publique.

Sangliers et chiens surveillés

Le développement en Pyrénées-Atlantiques de l'élevage de porcs en plein air offre une possibilité de contact direct entre animaux domestiques et sauvages. Dans le Nord Est du Béarn certains sangliers ont été découverts séropositifs au virus de la maladie d'Aujesky, depuis quelques années. L'apparition de la maladie en Pays Basque a engendré des prélèvements sur ce secteur. Les faibles densités de sangliers sur les secteurs de Mauléon, Saint Jean Pied de Port et Saint Etienne de Baïgorry ont sûrement été favorables à la non propagation de la maladie. Aucun sanglier n'a été découvert séropositif dans ce secteur.

Quoi qu'il en soit une campagne de contrôle sera généralisée dans tout le département pour la saison de chasse 2011/2012. Cette campagne sera ciblée sur le sanglier mais aussi sur les chiens de

chasse. En effet tout chien étant mort subitement pourra faire l'objet d'une recherche de la maladie. Les cabinets vétérinaires ont reçu l'information nécessaire dans ce sens.

Vigilance sur la tuberculose bovine

La tuberculose est une maladie animale réputée contagieuse, transmissible à l'homme à partir de bovins infectés par l'ingestion de lait, de viande ou d'abats contaminés ou par voie respiratoire. La transmission par manipulation de gibier infecté a également été prouvée. Depuis quelques années on note une recrudescence des foyers de tuberculose dans les élevages bovins dans plusieurs départements. La France, après de longues années de lutte sanitaire, a acquis le statut indemne de tuberculose bovine en 2000. Elle est donc très vigilante vis-à-vis de cette recrudescence de nouveaux foyers. Ces phénomènes de résurgences sont multifactoriels, mais il est certain que la persistance à bas bruit de foyers de tuberculose bovine est beaucoup liée à une baisse de la pression de contrôle en élevage, du fait même du statut indemne : quand on contrôle moins systématiquement, on passe parfois à côté de foyers qui s'installent durablement. Par ailleurs, les phénomènes récents ont montré que



là où persistent des foyers bovins, le passage de la tuberculose à la faune sauvage était possible.

Dans les Pyrénées-Atlantiques après la découverte par le réseau Sagir d'un premier sanglier tuberculeux en 2005, des enquêtes menées durant les saisons de chasse suivantes en Béarn et Pays basque et dans les Landes ont permis de détecter 3 autres cas impliquant des souches bactériennes également isolées dans les récents foyers bovins.

Pour enrayer cette résurgence de tuberculose en élevage bovin, qui concerne plusieurs départements, le ministère de l'agriculture a décidé de lancer un vaste plan d'action et de surveillance de cette maladie sur le territoire français. Ce plan comportera entre autres un programme de surveillance de la faune sauvage qui va faire appel aux chasseurs et à leurs structures cynégétiques.

Michèle Augé
Richard Beitia

Précautions

Les 12 recommandations universelles

- Inspectez-vous et retirez les tiques au retour de chaque sortie dans la nature.
- Faites de même pour votre compagnon de chasse.
- Manipulez des animaux trouvés morts avec des gants.
- Transportez un animal mort dans un sac étanche mais attention à l'excès de température.
- Ayez le réflexe d'éviscérer un animal avec des gants.
- Manipulez toujours des animaux piégés avec des gants.
- Après toute manipulation d'animal, lavez vous les mains.
- Après toute activité dans la nature, ne portez pas les mains à la bouche si elles n'ont pas été lavées.
- Toute plante récupérée en milieu cultivé ou en nature doit être lavée avant toute consommation.
- En cas de plaie ou de griffure, lavez au savon et désinfectez.
- Ne jamais utiliser le même couteau pour plusieurs fonctions.
- Quand vous consultez votre médecin, indiquez lui que vous pratiquez une activité de nature et précisez laquelle.



23 septembre

Un colloque pour une grande première autour de la palombe

La Fédération organise à Salies de Béarn le 23 septembre 2011 un colloque ouvert à tous, présidents et chasseurs de palombe, sur les oiseaux de passage. Informations et réflexions sont au programme.

Flux migratoires, dernières données concernant les trajectoires migratoires de la palombe, témoignages des gersois et des Landais sur la gestion de la palombe en migration et en hivernage dans leurs départements respectifs,... autant de sujets passionnants qui seront au menu de la réunion organisée à Salies de Béarn le 23 septembre au Palais des Congrès, à 19h30. Présidents et chasseurs sont

attendus pour cette réunion, combinaison d'information et de réflexion, qui est consacrée à la palombe.

En préambule à cette réunion, nous vous invitons à retrouver ci-dessous l'étude menée récemment par le GIFS sur les flux migratoires de la palombe.

Le GIFS France (Groupe d'Investigations sur la Faune Sauvage) a débuté un programme de suivi de pigeons

ramiers par balises Argos solaires en 2009. En 2011, le GIFS France a poursuivi cette opération sur 10 oiseaux sur les mêmes zones d'hivernage et sur le département du Nord. Ce programme sur 5 ans (2011/2015) est soutenu financièrement par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Première mission

Une première mission a été réalisée au Portugal du 7 au 11 février 2011, où il était prévu d'équiper 4 oiseaux. Les oiseaux ayant déserté 2 à 3 jours avant la zone, l'équipe technique n'a pu placer qu'une balise sur un oiseau juvénile sur le secteur de Grandola (Sud de Lisbonne) le 10 février et l'oiseau a été nommé « Grandola ». Cette palombe se trouve actuellement à l'est de Toulouse depuis le 29 avril 2011.

Deuxième mission

Une deuxième mission a été organisée sur Banos et Créon d'Armagnac où le projet prévoyait d'équiper 5 oiseaux. Les 3 balises restantes du Portugal et les 5 prévues dans le Sud-ouest ont permis d'équiper 8 oiseaux sur ces sites.

Pour cela, le 17 février 2011, il a été capturé à Banos (Landes) avec le système des canonettes 100 pigeons ramiers et 11 colombins. L'ensemble des oiseaux a été bagué et parmi ceux-là 4 ont été sélectionnés pour la pose des balises et nous les avons baptisés « Banos », « Maylis », « Lena » et « Flora ».

Banos, Maylis et Lena se situent toutes les 3 en Allemagne depuis respectivement le 18 avril, le 26 mars et le 13 avril 2011. Flora est restait dans les Vosges depuis le 23 mars 2011.

Le 18 février 2011, c'est au tour de 4 autres oiseaux d'être équipés des balises sur le site de baguage de Créon d'Armagnac (Landes), que nous avons nommé « Creon », « Gabardan », « Armagnac » et « Alexia ».

Créon est localisé en République Tchèque depuis le 8 avril 2011. Gabardan et Armagnac sont situés en Pologne depuis respectivement le 8 mai et le 25 avril 2011. Enfin Alexia se trouve en Allemagne depuis le 26 mars 2011.

Le 17 mars 2011, un dernier oiseau est équipé d'une balise sur le site de Loon-Plage (Nord) que nous avons nommé « CHICON ». Cet oiseau se trouve toujours sur le même secteur.

Actuellement, tous ces oiseaux suivis sont sur leur site de reproduction. Vous pouvez suivre leur prochaine trajectoire en vous inscrivant gratuitement à la Lettre Infos Argos du GIFS France (demande à adresser par mail à contact@gifs.org).

Michèle Augé
Valérie Cohou



Parcours de l'oiseau nommé Grandola, équipé au Portugal, le 10 février 2011, d'une balise.



Localisation des oiseaux équipés à Banos (Landes) : Banos (en jaune), Maylis (en bleu), Lena (en orange) et Flora (en vert).



Localisation des oiseaux équipés à Créon d'Armagnac (Landes) : Créon (en rose), Gabardan (en violet), Armagnac (en vert) et Alexia (en bleu).

Saison 2010/2011

Bécasses : un bilan mi-figue, mi-raisin

Les services techniques ont procédé à une fine analyse de la chasse à la bécasse des bois, en Pyrénées-Atlantiques. Détails.



vaie. « Grâce à nos suivis, nous nous sommes rendus compte de deux choses : la première c'est que la répartition des oiseaux en France a été dictée par des conditions météorologiques plutôt défavorables à l'espèce faussant totalement nos indices d'abondances et traduisant une répartition très hétérogène des oiseaux sur tout le territoire. La seconde est bien le constat d'une reproduction très mauvaise en Russie, pays « fournisseur » de la majeure partie des oiseaux français. En effet, notre âge ratio est le plus faible de cette dernière décennie se rapprochant des 52 % soit près de 10 points en dessous de la moyenne de ces dix dernières années ».

Quant aux prélèvements, les résultats confirment que si 40 % des chasseurs ne s'intéressent pas à la bécasse, 32 % prélèvent de 1 à 5 oiseaux, ce sont bien les chasseurs « généralistes » qui prélèvent le plus d'oiseaux, 16 % prélèvent entre 6 et 10 oiseaux, 10 % entre 11 et 15 oiseaux et enfin 2 % prélevant entre 16 et 20 oiseaux.

Grâce aux suivis réalisés par son service technique, qui travaille en collaboration avec le SDG64 dans le cadre du Réseau Bécasse, la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques a su prendre ses responsabilités pour préserver la population de bécasses dans notre département en réduisant de moitié son quota de prélèvement sans attendre des instructions ministérielles et entraîner avec elle les autres départements d'Aquitaine ainsi que la province de Guipuzkoa, de l'autre côté de la frontière, pour l'avenir de la chasse à la bécasse sur notre territoire.

David Achéritogoray

C'est une saison qui pourrait être qualifiée de particulière. La relative bonne abondance de bécasses dans les Pyrénées-Atlantiques, avec une arrivée tardive entre les deux dernières décades de novembre et la première de décembre, contraste avec le constat effectué sur le reste de l'hexagone. « Il y a eu une très mauvaise reproduction en Russie et un fort coup de froid en France début décembre, poussant les oiseaux sur la frange Atlantique. La répartition des oiseaux fut donc plutôt hétérogène et a faussé les tendances d'abondance par département » avance David Achéritogoray. Il faut donc avoir une vision plus globale de la population de bécasses hivernant en France pour se rendre compte que cette saison peut être qualifiée de mau-

Bécasse

Les baguages en chiffres

Derniers retours de bagues de bécasses parvenues à la Fédération pour la saison 2009/2010 et 2010/2011. L'analyse des données de baguage est essentielle pour connaître l'oiseau et défendre sa chasse.

| Date baguage | Canton de baguage | Date contrôle | Date reprise | Canton de reprise | Délat (jours) |
|--------------|--------------------------|---------------|--------------|-------------------------------|---------------|
| nov-07 | Saint-Pe de Bigorre (65) | | nov-09 | Nay | 715 |
| déc-07 | Aramits | | lév-08 | Aramits | 63 |
| jan-08 | Oloron Sainte-Marie | | jan-08 | Aramits | 21 |
| lév-08 | Salles-de-Béarn | | mai-10 | Sokolky District (Russie) | 865 |
| lév-08 | Oloron Sainte-Marie | déc-10 | | Oloron Sainte-Marie | 1053 |
| déc-08 | Bidoche | | déc-09 | Lo Bastide-Clairence | 378 |
| déc-08 | Saint-Pe de Bigorre (65) | | nov-09 | Nay | 326 |
| déc-08 | Hosparren | | déc-10 | Hosparren | 724 |
| déc-08 | Ensaig (79) | | déc-10 | Nay | 750 |
| déc-08 | Nay | | déc-10 | Nay | 753 |
| déc-08 | Nay | | jan-11 | Nay | 780 |
| lév-09 | Oloron Sainte-Marie | | déc-10 | Aramits | 675 |
| lév-09 | Hosparren | | déc-10 | Hosparren | 695 |
| oct-09 | St-Clément-Nabonne (69) | | déc-10 | Navarrenx | 308 |
| nov-09 | Saint-Pe de Bigorre (65) | | nov-10 | Navarrenx | 364 |
| nov-09 | Hosparren | | nov-10 | Hosparren | 369 |
| nov-09 | Reclesme (71) | | nov-10 | Ustantz | 373 |
| nov-09 | Avoran (65) | | nov-10 | Oloron Sainte-Marie | 384 |
| déc-09 | Hosparren | | déc-09 | Hosparren | 1 |
| déc-09 | Ustantz | | nov-10 | Aramits | 341 |
| déc-09 | Espelette | | déc-10 | Espelette | 367 |
| déc-09 | Saint-Pe de Bigorre (65) | | déc-10 | Nay | 373 |
| déc-09 | Hosparren | | déc-10 | Nay | 392 |
| déc-09 | Ustantz | | lév-11 | Reignac (33) | 412 |
| déc-09 | Saint-Pe de Bigorre (65) | | jan-11 | Nay | 420 |
| jan-10 | Hendaye | | jan-10 | Hendaye | 2 |
| jan-10 | Ustantz | | lév-10 | Ustantz | 21 |
| jan-10 | Ustantz | | lév-10 | Ustantz | 28 |
| jan-10 | Tardets-Sorholus | | déc-10 | Tardets-Sorholus | 305 |
| jan-10 | Ustantz | | déc-10 | Ustantz | 326 |
| jan-10 | Oloron Sainte-Marie | | déc-10 | Oloron Sainte-Marie | 327 |
| jan-10 | Ustantz | | jan-11 | Ustantz | 353 |
| jan-10 | Ustantz | | jan-11 | Santibilla (Navarre, Espagne) | 380 |
| lév-10 | Hosparren | | jan-11 | Hosparren | 328 |
| mars-10 | Mauléon | | déc-10 | Mauléon | 263 |
| mars-10 | Lagor | | nov-10 | Lagor | 271 |
| mars-10 | Aramits | | jan-11 | Mauléon | 319 |
| nov-10 | Oloron Sainte-Marie | | nov-10 | Oloron Sainte-Marie | 2 |
| nov-10 | Saint-Pe de Bigorre (65) | | nov-10 | Nay | 2 |
| nov-10 | Thin-La-Moutier (DB) | | nov-10 | Saint-Pierre-d'Inube | 5 |
| nov-10 | Muret (74) | | déc-10 | Muret | 8 |
| nov-10 | Hosparren | | nov-10 | Laruns | 11 |
| nov-10 | Saint-Thurin (42) | | nov-10 | Sodupe (Biscaye, Espagne) | 16 |
| nov-10 | Oloron Sainte-Marie | | déc-10 | Saint-Palais | 31 |
| nov-10 | Oloron Sainte-Marie | | déc-10 | Oloron Sainte-Marie | 35 |
| nov-10 | Lasseube | | jan-11 | Lasseube | 47 |
| nov-10 | Bourguignons (10) | | lév-11 | Lasseube | 52 |
| nov-10 | Loucrap (65) | | déc-11 | Manein | 403 |
| déc-10 | Hosparren | | jan-11 | Hosparren | 1 |
| déc-10 | Hosparren | | déc-10 | Lo Bastide-Clairence | 4 |
| déc-10 | Lasseube | | déc-10 | Lasseube | 4 |
| déc-10 | Lagor | | jan-10 | Manein | 8 |
| déc-10 | Hosparren | | jan-11 | Lagor | 8 |
| déc-10 | Oloron Sainte-Marie | | déc-10 | Hosparren | 17 |
| déc-10 | Ustantz | | jan-11 | Oloron Sainte-Marie | 18 |
| déc-10 | Saint-Pierre-d'Inube | | déc-10 | Ustantz | 20 |
| déc-10 | Mauléon | | jan-11 | Ustantz | 21 |
| déc-10 | Oloron Sainte-Marie | | jan-11 | Mauléon | 22 |
| déc-10 | Oloron Sainte-Marie | | jan-11 | Oloron Sainte-Marie | 23 |
| déc-10 | Ustantz | | jan-11 | Ustantz | 27 |
| déc-10 | Urval (24) | | déc-10 | Oloron Sainte-Marie | 28 |
| déc-10 | Mauléon | | jan-11 | Mauléon | 30 |
| déc-10 | Aramits | | jan-11 | Saint-Palais | 38 |
| déc-10 | Ustantz | | jan-11 | Mauléon | 52 |
| déc-10 | Ustantz | | jan-11 | Elzondo (Navarre, Espagne) | 52 |
| déc-10 | Ustantz | | lév-11 | Ustantz | 53 |
| déc-10 | Aramits | | lév-11 | Ustantz | 55 |
| déc-10 | Ustantz | | lév-11 | Pau | 65 |
| déc-10 | Ustantz | | lév-11 | Ustantz | 70 |
| déc-10 | Ustantz | | avr-11 | Saletsky district (Russie) | 113 |
| jan-11 | Lo Bastide-Clairence | | jan-11 | Lo Bastide-Clairence | 2 |
| jan-11 | Ustantz | | lév-11 | Ustantz | 3 |
| jan-11 | Oloron Sainte-Marie | | jan-11 | Lasseube | 14 |
| jan-11 | Lagor | | lév-11 | Navarrenx | 15 |
| lév-11 | Oloron Sainte-Marie | | lév-11 | Oloron Sainte-Marie | 16 |

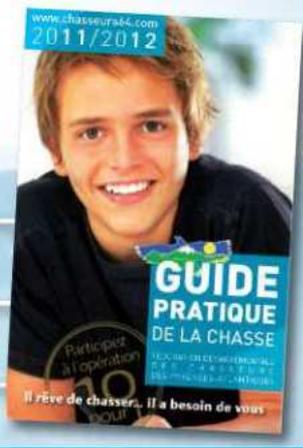
contrôle = oiseaux recapturés lors d'opérations de baguages et relâchés.

reprise = oiseaux prélevés en action de chasse.

Un grand merci à tous les informateurs, continuez à nous retourner systématiquement vos bagues.

Sources : Réseau bécasse ONCFS, Service Technique FDC 64.

L'INDISPENSABLE pour chasser dans le 64



www.chasseurs64.com
2011/2012

Participer à l'opération 40 ans de chasse en Pyrénées-Atlantiques

Il rêve de chasser, il a besoin de vous

- Tous les contacts utiles du monde cynégétique
- Toutes les dispositions réglementaires à connaître
- Tous les lieux et dates d'ouvertures pour chasser en Pyrénées-Atlantiques

Le guide pratique de la chasse saison 2011/2012 vous a été adressé avec ce journal.

Solutions mots croisés

| | | | | | | | | | | |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| I | T | E | T | R | A | S | | E | T | A |
| II | A | C | I | E | R | | A | X | I | S |
| III | R | O | N | C | E | S | | P | A | S |
| IV | T | U | | U | T | | F | E | R | U |
| V | A | T | E | L | E | S | | F | E | R |
| VI | R | E | P | | S | O | R | T | | A |
| VII | I | | I | F | | L | O | I | | N |
| VIII | N | O | E | M | I | E | | S | I | C |
| IX | L | U | | K | I | N | E | | | E |
| X | S | A | X | O | | L | E | S | T | |

Le coin du dresseur

« Korthals » :
« l'essayer c'est l'adopter »

Chien d'arrêt polyvalent, issu de plusieurs croisements, dont des « griffons Barbet », « des griffons boulet », des « griffons allemand Stichehaard » mais aussi du pointer et du caniche, il est créé entre 1890 et 1896 par l'éleveur hollandais Edward Korthals, d'où le nom de la race.

Chien reconnaissable entre autre par la structure de son poil, il est « habillé » de deux couches de poil. Sur le dessus un poil dur, typique au toucher et une sous couche de poil plus fine et épaisse. La tête est unique, avec les moustaches et les sourcils développés. Si le poil de ce chien impose un entretien régulier par brossage, ses qualités en chasse le valent bien, d'autant plus que ce poil fourni va lui permettre de passer sans encombres dans bien des endroits que réfutent d'autres chiens.

La quête du griffon Korthals est large, adaptée au terrain et à la végétation. Dès la prise d'émission l'allure se ralentit, la tête se fixe dans le prolongement du cou, le chien fléchit alors sur ses membres, encore quelques pas... arrêt!



L'arrêt du Korthals est toujours ferme et doit s'exécuter semi couché ou carrément planté sur ses quatre membres, la tête pointée en direction du gibier bloqué. En aucun cas l'arrêt ne doit s'exécuter couché, ceci mettant en évidence une quelconque mésalignance coupable dans la conduite de l'élevage.

Le griffon Korthals est un chien simple, rustique avec un sens inné de la chasse. Possédant souvent le « rapport naturel », dans le cas contraire il prend vite goût à cette tâche, il est rare de perdre une pièce avec ce chien.

Maqué pendant trop longtemps par des gens ne l'ayant jamais utilisé, comme un chien lent et de petit nez, il prouve au contraire qu'il sait prendre du terrain lorsque le besoin s'en fait sentir, signe d'intelligence. Quant au nez, il est très souvent dans la note supérieure de l'excellence, puissant mais aussi, fin, très fin lui permettant des coulées efficaces après l'arrêt ou la remontée d'un pied de bécasse vieux du matin ou lavé par la pluie...

Le Korthals brille sur tous les terrains, tant en chasse pratique qu'en fields de printemps, de montagne sur petit tétras où perdrix grises et bien sûr l'automne venu sur bécasses et bécassines. Ceci prouve si besoin en est, l'adaptabilité de la race.

Un Korthals bien né est généralement un chien passionné qui se déclare jeune, toujours près de son maître, son dressage ne pose pas de gros problèmes; sauf sur le gibier à poil!

Il faut être sévère dès les premières poursuites au cul des chevreuils. Car il est inévitable qu'un jour le jeune chien va tomber sur la voie de cet animal. Nous ne donnerons pas ici des moyens ou pire des leçons pour éviter la poursuite du gibier à poil par nos Korthals, excepté un seul: avec ce chien attention aux moyens électriques...

Un dresseur de renom disait au sujet du Korthals: « un dur au cœur tendre auquel il faut une main de fer dans un gant de velours ». A méditer, non pour le dressage, mais pour l'éducation de nos chiens...

Essayer une fois le Korthals, c'est la quasi certitude de l'adopter, car ça n'est pas un chien comme les autres, ni au physique, ni au moral...

Michel Aso



Petit gibier

Pour des lièvres
et des faisans
de plus en plus sauvages

Pour disposer d'une population de petit gibier beaucoup plus sauvage qu'issue d'élevages, de nombreux gestionnaires du département font preuve d'un intérêt grandissant pour le faisan et le lièvre.

Obtenir une population naturelle est l'objectif de tout gestionnaire. Cela se mérite. De plus en plus de chasseurs en prennent conscience, et grâce à leurs efforts nous espérons que dans les années à venir, nos chiens lèveront d'avantage d'oiseaux sauvages qu'issus d'élevages. 250 conventions petits gibiers ont vu le jour et proposent aux sociétés de chasse des outils de gestion (comptages, aménagements, plan de chasse) correspondant au développement de populations de chaque espèce de petit gibier sédentaire.

Le lièvre à la hausse

Dans les Pyrénées-Atlantiques, le lièvre est bien représenté grâce au travail mis en place depuis plusieurs années sur son suivi et sa gestion. Tous les ans, la fédération départementale des chasseurs organise avec l'aide des sociétés de chasse des opérations de comptages nocturnes. L'IKA lièvre, circuit parcouru la nuit en 4X4, répété tous les ans dans les mêmes conditions, permet de connaître la tendance annuelle des effectifs lièvres sur les zones prospectées. Cet indice ramené au kilomètre servira de base pour les futures attributions du plan de chasse lièvres. Les résultats obtenus lors de ces comptages (nombre de lièvres vus par kilomètre) sont globalement en augmentation sur l'ensemble des unités de gestions.

30 communes engagées sur le faisan

Avec de plus grandes facultés d'adaptation et de survie que la perdrix rouge, le faisan commun fait l'objet d'attentions particulières de la part de sociétés de chasse désireuses de voir se dévelop-

per une petite population naturelle. Depuis deux trois ans des lâchers et des opérations de comptages sont organisés sur les communes en convention de certaines unités de gestion. Il est conseillé de travailler à l'échelle d'un territoire suffisamment grand (minimum 1000 ha) où l'oiseau trouvera à la fois des zones refuges, de la nourriture et des lieux pour la nidification. Le plus difficile pour le gestionnaire va être d'évaluer la densité de reproducteurs et d'estimer le taux de réussite de la reproduction en fin d'été (nombre de jeunes par poule), afin d'essayer d'élaborer un plan de chasse de l'espèce.

L'observation des oiseaux reproducteurs se fait au printemps (avril période de reproduction) où les coqs territoriaux émettent des chants audibles à plusieurs centaines de mètres. Les observateurs vont parcourir au moins deux fois sur cette période le terrain afin de déterminer un nombre minimum de mâles chanteurs et de poules. Par la suite au mois de juillet août on estimera la réussite de la reproduction par le dénombrement des jeunes faisandeaux à l'aide de chiens d'arrêts. Les résultats obtenus ainsi permettent d'obtenir non plus un indice mais une densité (nombre moyen d'individus) que le gestionnaire pourra comparer aux années précédentes. Il faut bien sûr ne pas oublier et sous-estimer les pertes annuelles dues à la prédation et à une dispersion des oiseaux plus ou moins importante la première année de lâchers. Aujourd'hui une trentaine de communes se sont engagées sur cette espèce et les premiers résultats sont encourageants.

Lionel Daguerre

Gibier d'eau

Et si on allait faire une nuit à la tonne ?

Une tonne pédagogique a été installée à Maslacq. L'occasion pour tout un chacun de découvrir cette chasse au gibier d'eau.



Notre département, de par son milieu et sa situation géographique, offre en matière de chasse une grande diversité. Le panel cynégétique s'ouvre pour le curieux, sur une multitude de possibilités. Beaucoup de types de chasse y sont représentés incluant leurs lots de traditions, spécificités et autres savoir faire mais toujours et pour tous, durant une période légale, correspondant grosso modo à une journée. TOUS, sauf un, qui permet de chasser toute la nuit.

Nous parlons là de la chasse du gibier d'eau à la tonne. Peu commune mais bien présente dans le département, cette activité est régie par de nombreux arrêtés ministériels et préfectoraux limitant à 202 le nombre de cabanes pouvant chasser toute la

nuit. Autant de barrières administratives contribuant à cloisonner ce loisir au cercle des détenteurs d'autorisations.

Partant de ce constat, une demande de l'association des chasseurs de gibier d'eau du 64 soutenue par la fédération des chasseurs va aboutir dès cette année et se concrétiser à travers l'ouverture d'une tonne pédagogique accessible à tous. « Faire découvrir le monde nocturne de la chasse aux canards oui, mais pas n'importe comment. » Pour le président de l'ADCGE, la tonne pédagogique doit reposer sur plusieurs principes : faire chasser les gens dans un bon secteur, utiliser une tonne bien située et sur un lac digne de ce nom, proposer au(x) chasseur(s) (3 au maximum dont au moins un majeur) une nuit de chasse clé en

main de qualité, proposer un accueil dans une cabane sommaire mais confortable et en toute sécurité, mettre à disposition des appelants de premier choix, animant le plan d'eau comme il se doit, ouvrir ce loisir à tous (chasseur averti ou débutant) via un accueil physique et la pratique d'un tarif abordable qui a pour unique objectif de contribuer aux frais de fonctionnement. En somme, proposer aux autres ce que l'on voudrait pour soi.

L'idée est louable, le démarrage a été long mais aujourd'hui c'est parti. Tout sera prêt pour vous recevoir dans les délais. Si vous souhaitez faire un essai, voir deux ou trois, seul ou entre amis, contactez l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau. Un planning de réservation est déjà ouvert et commence déjà à se remplir.

Arnaud Gimbert

*TARIFS 2011/2012 :

Pour une nuit : 15 euros pour une personne, 30 euros pour 2 ou 3 personnes.
Pour deux nuits réservées, la troisième au demi-tarif.
Contact : jf.fagondo@hotmail.fr



AJC64

Les jeunes chasseurs retournent à l'école

Nul doute que les jeunes chasseurs sont parmi les meilleurs ambassadeurs de la chasse. Récemment, cette association a mené deux opérations visant à partager notre passion : à l'école mais aussi avec les jeunes chasseurs du 87.

Début juin 2011, l'AJC64 est intervenue auprès des élèves d'une classe de CP/CE1. A l'origine, le programme était le suivant : une sortie découverte dans la nature, un pique-nique dans la forêt puis un retour en bus vers 14h, en classe, une présentation sur écran numérique des photos d'animaux dont les traces auraient pu être observées le matin (descriptif habitat, nourriture...), une reconnaissance des arbres par la visualisation des feuilles, la réalisation d'un petit jeu sur la reconnaissance des sons de la nature (grâce au tableau numérique), la présentation des éléments ramassés dans la nature, un goûter avec les parents, et enfin un lâcher de faisans. Malheureusement, la météo en a décidé autrement ! Les nombreuses averses du début juin ont dissuadé les organisateurs d'emmener les enfants en extérieur.

Un "plan B" qui tient la route !

Quelle ne fut pas la déception des enfants de ne pouvoir fouler la nature de plus près à cause d'un temps trop pluvieux. Déçus de ne pouvoir approcher la nature, nous avons décidé de la présenter en classe, durant une matinée.

Nous avons donc démarré la journée par le visionnage d'une présentation sur la faune sauvage. Sur chaque diapositive, nous avons présenté le lieu de vie des animaux, l'écoute de leur « chant », l'alimentation et la reproduction, l'impact sur la nature, des photos : du mâle, de la femelle et des petits... La matinée se déroula dans l'échange, les enfants nous ont vraiment impressionné par leurs interrogations et leur soif de connaissance. Le lieutenant de Louveterie a appuyé notre discours par l'explication de son travail pour la nature. La maîtresse a pris des notes, afin de pouvoir continuer le travail en classe par la suite. Dans l'après-midi nous avons présenté les arbres de nos forêts. Nous avons expliqué aux enfants l'impact de la forêt pour la vie sur la terre, en essayant de leur transmettre le goût pour la reconnaissance des arbres. A la fin de l'exposé, nous avons présenté un QCM aux enfants reprenant les différents exposés vus dans la journée. Le bilan de cette opération est très positif, en témoigne la bonne participation des enfants tout au long de cette journée.



Un peu plus tôt dans la saison, ce sont tout d'abord les jeunes chasseurs du 87 qui ont été invités à découvrir la chasse de la palombe au col. Indéniablement, cet échange a été très enrichissant pour tous ceux qui ont eu la chance d'y participer. L'initiative a permis de tisser des liens avec cette association, de découvrir de nouveaux territoires et de passer des moments conviviaux... bref, tout ce à quoi on aspire en tant que jeune chasseur ! D'ores et déjà, ces échanges seront poursuivis, avec l'AJC87 mais aussi avec d'autres départements, afin de permettre au maximum d'adhérents de l'AJC64 d'en bénéficier et de se forger d'agréables souvenirs.

David Delmas

Piégeage

Vison d'Amérique : l'Association des piégeurs mène la traque

Dans le cadre du plan national de restauration du vison d'Europe, espèce extrêmement menacée à l'échelle européenne et nationale, un plan de lutte contre le vison d'Amérique, espèce invasive et fortement concurrente de son cousin européen, est mis en place dans les onze départements du grand sud-ouest concernés.

Dans notre département, c'est l'Association des piégeurs qui coordonne ce plan de lutte, supervisé par la DREAL Aquitaine.

La participation conjointe de la DREAL et du Conseil Général ont permis l'acquisition de cages pièges distribuées aux adhérents de l'Association volontaires (photo) pour une première campagne de lutte, qui s'est déroulée sur une période de 10 jours, du 20 février au 1^{er} mars 2011 sur différents cours d'eau du département.

Au total, 72 piégeurs ont répondu présents sur 52 communes. Le résultat a été particulièrement édifiant : sur les 234 animaux capturés en 10 jours (visons, ragondins, fouines, martres, putois, rats, genettes, chats, hérissons...) pas moins de 59 visons d'Amérique ont ainsi pu être neutralisés ! Ce résultat, excellent pour une première, révèle malheureusement l'état d'invasion de ce mustélide particulièrement agressif et opportuniste sur une bonne partie des cours d'eau de notre département. En témoignent les attaques sur les appelants d'installations de chasse de nuit, mais aussi

sur les élevages de volailles environnants, y compris en plein jour !

Néanmoins, ce résultat souligne aussi la grande capacité de mobilisation des piégeurs en faveur de la protection d'une espèce patrimoniale, le vison d'Europe. Nous ne pouvons qu'être fiers de leur action et les en remercier, car une fois de plus ils démontrent que les acteurs cynégétiques sont les premiers à se mobiliser en faveur de la biodiversité, loin des grands discours politico-écologistes dont on mesure rarement les supposés bénéfices sur le terrain. La protection des espèces ne se décrète pas, elle se pratique !

Et maintenant, la suite ? Nous restons bien évidemment mobilisés pour mettre en place dans la durée un programme de lutte contre le vison d'Amérique. Mais nous sommes aussi dans l'attente d'évolutions importantes pour la pratique du piégeage dans les semaines à venir, avec des évolutions attendues dans l'Arrêté ministériel qui pourraient lourdement pénaliser notre activité, et au delà la protection des élevages de volailles. Pour n'en citer qu'une :

l'obligation de maintenir ouverte, toute l'année, une trappe de 5x5cm dans toutes les cages pièges, censées permettre l'évasion des visons d'Europe capturés accidentellement. Problème : la plupart des autres mustélidés s'enfuient également, tel que nous l'avons démontré au mois d'avril dernier, vidéo à l'appui. Nous avons bien évidemment avisé la profession agricole (Chambre d'Agriculture), mais aussi la

DDTM et la DREAL de l'incongruité d'une telle mesure. Notre inquiétude est remontée jusqu'au Ministère, et il est clair désormais que de sa réponse dépendra assurément la volonté des piégeurs de collaborer à l'avenir au plan de restauration du vison d'Europe dans son ensemble. Affaire à suivre, la balle n'est plus dans notre camp...

Benoît SOULAT



La mobilisation exemplaire des piégeurs

Nuisibles

Un bilan impressionnant !

Est-ce l'effet de la mise en œuvre des conventions de gestion du petit gibier par la Fédération, ou la réponse à l'augmentation régulière des dégâts (notamment agricoles) commis par la petite faune sauvage ? Sûrement un peu des deux. Toujours est-il que les piégeurs des Pyrénées-Atlantiques sont de plus en

plus nombreux à intervenir sur le terrain, bénévolement, pour faire cesser les préjudices subis par les professionnels, les particuliers et la faune sauvage elle-même.

En témoigne l'impressionnant bilan déclaré par l'Association des piégeurs pour la saison 2010/2011.

Merci à la Fédération et à la Chambre d'Agriculture pour leur soutien logistique pour la diffusion et la remontée des attestations de dégâts, elles sont indispensables pour justifier de la nécessité de réguler les espèces présentes en nombre, sur le département ou par cantons.

Un seul mot d'ordre : continuons tous à déclarer tout dégât dont nous avons connaissance aussi minime soit-il, dans un élevage, un champ de maïs, chez un particulier, dans un bâtiment public... Merci.

Benoît Soulat

| Espèce | Blaireau | Corneille noire | Pie bavarde | Geai | Etourneau | Renard | Fouine | Martre | Putois | Belette | Vison d'Amér. | Genette | Ragondin | Rat musqué | TOTAL |
|---------------------|----------|-----------------|-------------|------|-----------|---------|--------|--------|--------|---------|---------------|---------|----------|------------|---------|
| Nombre de captures | 287 | 3 334 | 3 726 | 96 | 408 | 784 | 443 | 99 | 60 | 10 | 110 | 89 | 2 344 | 25 | 11 815 |
| Dégâts déclarés (€) | 118 211 | | 117 909 | | | 148 944 | | | 19 201 | | | | 25 036 | | 429 301 |

NB : tableau comprenant des espèces non nuisibles, classées gibier (blaireau, putois, belette, geai) ou protégée (genette) ; Toutes les espèces capturées doivent être déclarées, les non nuisibles étant aussitôt relâchées (Arrêté du 18 septembre 2009). Ces chiffres ne comprennent pas les captures et les dégâts déclarés directement à l'Administration par les Lieutenants de Louvererie.

Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants

Les chasseurs aux chiens courants protègent leur mode de chasse

L'Association française pour l'avenir de la chasse aux chiens courants (AFACCC) offre dès à présent une large protection juridique à chacun de ses adhérents.

Ce service, exclusif et développé par une grande compagnie nationale, n'a pas d'équivalent actuel sur le marché de l'assurance cynégétique. Il permet à chaque assuré d'agir en justice et de bénéficier d'une prise en charge totale des frais engagés lorsqu'il fait l'objet de mesures coercitives ou limitatives concernant l'utilisation des chiens courants en acte de chasse, en entraînement mais aussi lorsqu'il est confronté à des problèmes en tant que propriétaire de chiens courants. L'assurance est automatiquement acquise lors de l'adhésion annuelle à l'AFACCC.

La protection juridique « chiens courants » intervient pour tout litige amiable ou judiciaire opposant l'adhérent à l'égard :

- des tiers : face à toute discrimination, à toute limitation abusive ou toute exclusion liée à l'utilisation des chiens courants présentes au règlement intérieur, au règlement de chasse ou à tout autre document de la société de chasse dont il est membre. Elle intervient aussi en réponse aux actes de maltraitance ou de malveillance que connaît un propriétaire de chiens courants dans ses relations de voisinage.
- De l'administration : défendant l'assuré dans le cadre d'un litige l'opposant, en tant que chasseur aux chiens courants, à l'administration, à une instance cynégétique ou à une collectivité territoriale.
- En défense pénale : seulement lorsque l'assuré est poursuivi pénalement en regard d'un délit non intentionnel.

Ce service s'inscrit dans la logique de la politique de services aux adhérents développée par l'AFACCC depuis de nombreuses années. Il renforce son objectif de défense de la chasse aux chiens courants et de protection des intérêts des adhérents en donnant à chacun la possibilité d'obtenir une assistance efficace et globale.



Concours dans le 64 : prenez date !

Ci-dessous la liste des épreuves organisées en 2011 et 2012 en Pyrénées-Atlantiques :

Brevet de chasse sur lièvre et renard

3, 4, 5 février 2012 : en vallée de Josbaig. Renseignements auprès de Jean-Michel Lacanette (06 86 40 45 61)

Concours Saint-Hubert

17 septembre 2011 : initiation à Bonnut
24 septembre 2011 : finale départementale à Lantabat, au col des Aubépiques.

Concours AFACCC 64

3 décembre 2011 : concours dans la voie du renard. Renseignements auprès de Christian Barthe (05 59 05 74 10)

11 février 2012 : concours dans la voie du lièvre à Ledoux (épreuve qualificative pour le championnat). Renseignements auprès de Cécile Haritchabalet (05 59 05 64 60)

18 février 2012 : concours dans la voie du chevreuil (épreuve qualificative pour le championnat) Renseignements auprès de Christian Barthe (05 59 05 74 10)

Concours lapin : l'épreuve se fera directement au niveau régional, dans le Tarn. La date reste à définir. Renseignements auprès d'Alain Miozzo (05 59 05 41 22). S'agissant d'une épreuve régionale, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de votre association.

5 mars 2012 : concours dans la voie du sanglier. Lieu à définir. Renseignements auprès de Christophe Gelas (06 70 80 73 44) si le concours a lieu au pays basque et d'Alain Miozzo (05 59 05 41 22) si le concours a lieu en Béarn.

17 mars 2012 : concours chien de pied à Hasparren. Renseignements auprès de Pierre Goyhenetche (06 72 24 42 98).

11 mars 2012 : épreuve régionale chevreuil à DOUMY. Renseignements auprès de Jean-Léon Ezenave (06 79 51 51 75).

Technique de piégeage

Le Billard, piège à lacet redoutable

Comme son nom l'indique il s'agit d'un piège prenant l'animal par la patte à l'aide d'un lacet. Spécialement étudié pour le renard, il permet de relâcher sans dommage tout autre animal capturé.



Trois endroits de pose classiques : en jardinet, au tas de sable ou au tas de fumier. Dans tous les cas la technique est la même :

- appâter à l'avance afin d'habituer les renards à venir régulièrement : ils doivent être en confiance le jour où le piège sera posé. Jamais de gros appâts car le renard les emporte et ne revient plus de plusieurs jours. Sinon, penser à les attacher ;
- placer du sable ou de la tourbe sur la coulée menant à l'appât : un matériau fin et souple est fondamental pour un bon déclenchement du piège ;
- positionner le piège à 70 cm de l'appât : très important, distance correspondant à

la longueur du renard entre le museau et les pattes arrières. S'il ne déclenche pas le piège en arrivant, il le foulera en mangeant et se prendra par la patte arrière ;

- attacher le piège en point fixe ou mobile (poids, grappin), cette dernière technique permettant d'éviter la destruction du charnier lors des captures.

- tendre plusieurs pièges ou continuer d'appâter après toute capture, car il n'est pas rare de prendre d'autres renards en suivant au même endroit.

Le piège Billard présente le gros avantage d'avoir un lacet « réactif », activé par un bras lanceur qui se déclenche lorsque

l'animal marche sur le piège. La prise se fait donc assez haut sur la patte en général, et nul besoin que l'animal tire sur le lacet pour le serrer contrairement à d'autres modèles.

Cette technique fonctionne très bien durant tout l'hiver et le printemps où les renards recherchent de la nourriture « facile », mais également en été avec les jeunes de l'année.

Testé pour nous par l'Association des piégeurs du 64, avec d'excellents résultats en retour.

Assurément un des meilleurs pièges actuellement sur le marché pour la capture sélective du renard.

Christian Pebosq



sur **cg64.fr** le mag et **Pyrénées-Atlantiques**

Toute l'actualité du Département,
les aides du Conseil général, la vie des Territoires...



Sur le web

➔ www.cg64.fr

Dans votre boîte aux lettres

➔ **Pyrénées-Atlantiques le Mag**

Les campagnes de prévention contre le cancer



**PYRÉNÉES
ATLANTIQUES
CONSEIL GÉNÉRAL**

